

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3048

6 novembre 2015

#### **SOMMAIRE**

39 Stockton Properties (Luxembourg) S.à r.l.	Barren S.à r.l
	1 Basicinvest SPF, S.A
8-14 Prince Properties (Luxembourg) S.à r.l.	BCB & Partners S.A
14627	Dec Master Holding DV II
Actech Consulting S.A14628	Del 10p Sail
Advent Vision Two S.à r.l	8 Bercopa S.A
Advisory Partners S.à r.l	8 Bestinver Sicav
Agence 3A S.A	8 Bike-Dokter S.à r.l
AGICOA Europe	Do Scivices international Starts
All Square S.A	8 BKN Capital S.A
Alma Group SA	9 BLG Luxembourg Holdings II S.à r.l
AML Investments S.A14629	0 Bochaban S.A
AMP Capital Investors (REST European In-	BPI VI S.à r.l
frastructure No. 1) S.à r.l	Driugepoint Europe v Investments (2) S.a.r.i.
Arazi S.à r.l	
Ariane S.A. SPF14629	Briagepoint Europe v Investments (2) S.a.i.i.
Arloid S.à r.l	
Arthur	1 Bruehl Leipzig Arcaden S.àr.l
Articis S.A	1 B.V. Real Estate S.A
Asmont S.A	2 CEP III Alphyn I S.C.A
Associated Advisors Fiduciary S.à r.l	2 Chartrose SC14630
Atmosphere Group (Lux) S.à r.l	7 CSII Investissements S.A
Auction EquityCo S.A14628	7 Delm
Auto Avenir Plus s.à r.l	2 Immeo Valore 4 S. à r.l
Azmeral Investment S.A14629	<sup>2</sup> Immo LEB 2009 S.à r.l
Babcock & Brown European Investments	Lux-Sectors SICAV14628
S.à.r.l	
Padia Commonas s à vil	



#### Arazi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 160.782.

In the year two thousand and fifteen, on the fourteenth day of September.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

QGOG Constellation S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.424,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Arazi S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160.782 and having a share capital of twelve thousand seven hundred fifty euro (EUR 12,750.-) (the Company), incorporated by notarial deed on 2 May 2011 of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 28 July 2011 under number 1710. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by notarial deed on 20 October 2013 of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 17 December 2013 under number 3202.

here represented by Peggy Simon, notary clerk, with professional address in L-6475 Echternach, 9, Rabatt, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The Sole shareholder holds one hundred per cent (100%) of the shares in the share capital of the Company;
- II. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand seven hundred fifty Euro (EUR 12,750.-) into United States dollars (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on December 31 st, 2014, and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.2141, it being understood that the share capital of the Company is now set at fifteen thousand four hundred seventy-nine United States dollars (USD 15,479.-).

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one United States dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares in exchange and replacement of the existing one hundred two (102) shares in registered form, having a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each at fifteen thousand four hundred seventy-nine (15,479) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder further resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States dollars using the above mentioned exchange rate. For accounting and tax purposes, the operation will be treated as being carried out on behalf of the Company as from January 1 st, 2015.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four thousand five hundred twenty-one United States dollars (USD 4,521.-) in order to bring it from its present amount of fifteen thousand four hundred seventy-nine United States dollars (USD 15,479.-), represented by fifteen thousand four hundred seventy-nine (15,479) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-), by way of the issuance of four thousand five hundred twenty-one (4,521) new shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

#### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:



#### Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for four thousand five hundred twenty-one (4,521) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a conversion of share premium in an amount of four thousand five hundred twenty-one United States dollars (USD 4,521.-), on the basis of the interim accounts of the Company dated December 31 st, 2013, and a valuation certificate issued on September 10, 2015, by the managers of the Company (the Valuation Certificate), which states in essence that:

- "- all assets and liabilities of the Company are shown on the attached balance sheet as per December 31 st, 2013;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the share premium account of the Company per attached balance sheet is estimated to be at least of the EUR equivalent to USD 4,521.-;
- since the balance sheet date and until December 31  $^{\rm st}$ , 2014, no material change in the business of the Company (including but not limited to any share premium repayment) has occurred which would imply that the share premium account is no longer at least of the EUR equivalent to USD 4,521.- as per December 31  $^{\rm st}$ , 2014."

The Valuation Certificate, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

"Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at twenty thousand United States dollar (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, with a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up."

## Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, to the setting of the new par value of the shares at one United States dollar (USD 1.-) each, to the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quatorzième jour de septembre.

Par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

## A COMPARU:

QGOG Constellation S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.424,

étant l'associé unique (l'Associé Unique) de Arazi S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon le droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.782 et disposant d'un capital social de douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-) (la Société), constituée suivant un acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 2 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1710 le 28 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 octobre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3202 le 17 décembre 2013.

ici représentée par Peggy Simon, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:



- I. L'Associé Unique détient cent pour cent (100%) des parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

#### Première résolution

- L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille sept cent cinquante euros (EUR 12.750,-) en dollars américains (USD) au taux de change publié par la Banque centrale européenne le 31 décembre 2014 et selon lequel EUR 1,- équivaut à USD 1,2141 étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à quinze mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars américains (USD 15.479,-).
  - L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune.
- L'Associé Unique décide de déterminer le nombre de parts sociales en échange et remplacement des cent deux (102) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à quinze mille quatre cent soixante-dix-neuf (15.479) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.
- L'Associé Unique décide en outre de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'euro aux dollars américains en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus. A des fins comptables et fiscales, l'opération sera considérée comme étant réalisée pour le compte de la Société à compter du 1 er janvier 2015.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre mille cinq cent vingt et un dollars américains (USD 4.521,-) afin de le porter de son montant actuel de quinze mille quatre cent soixante-dix-neuf dollars américains (USD 15.479,-), représenté par quinze mille quatre cent soixante-dix-neuf (15.479) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par voie d'émission de quatre mille cinq cent vingt et un (4.521) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

## Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux quatre mille cinq cent vingt et un (4.521) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et accepte de les libérer intégralement par voie de conversion de la prime d'émission d'un montant de quatre mille cinq cent vingt et un dollars américains (USD 4.521,-), sur la base de comptes intérimaires de la Société en date du 31 décembre 2013, et d'un certificat d'évaluation émis le 10 septembre 2015, par les gérants de la Société (le Certificat d'Evaluation) qui atteste essentiellement que:

- «- tous les actifs et passifs de la Société sont présents sur les comptes de la Société en date du 31 décembre 2013;
- selon les principes comptables généralement acceptés à Luxembourg, le compte de prime d'émission de la Société sur la base des comptes de la Société est estimé à un montant en EUR au moins équivalent à USD 4.521,-;
- depuis la date des comptes et jusqu'au 31 décembre 2014, aucun changement matériel dans les affaires de la Société (incluant mais non limité à un repaiement de prime d'émission) n'a eu lieu qui aurait signifié que le compte de prime d'émission n'est plus au moins à un montant en EUR au moins équivalent à USD 4.521,- au 31 décembre 2014.»
- Le Certificat d'Evaluation, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera attaché au présent acte pour être soumis avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

#### Quatrième résolution

- L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il puisse refléter les résolutions prises et aura la teneur suivante:
- " **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements cidessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, pour procéder au nom et pour le compte de la Société, à la conversion de la devise du capital social de la Société, à la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune, à l'échange et au



remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original. Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 15 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7802. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155911/177.

(150171758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### 39 Stockton Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 200.063.

## **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Siena Holdings S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195960,

here represented by Mr. Fernando Batista and by Mr. Mathieu Beaumont, having both their professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 September 2015.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

## A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "39 Stockton Properties (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### Art. 3. Purpose.

- 3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.
- 3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.
  - 3.3 The Company may further:



- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:
- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

## B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

#### Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

## Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
  - 6.6 The Company's shares are in registered form.

#### Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.



7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.
- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

#### C. General meeting of shareholders

## Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
- 9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

## Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

- 10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.
- 10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

## Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
  - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
  - 11.3 Quorum and vote



- 11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.
- 11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.
- 11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.
- 11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.
- 11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.
- 11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

#### Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

- 13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
  - 13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

## Art. 14. Powers of the board of managers.

- 14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".
- 14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).
- 14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.
- 14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.
- **Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

#### Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

- 16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.
- 16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.



16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

#### Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

#### Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

- 18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions

## Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

- 19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
  - 19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.
- Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.



#### E. Supervision

#### Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

- 21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.
- 21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.
- 21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.
- 21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.
- 21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

#### F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

#### Art. 23. Profits.

- 23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

## Art. 24. Interim dividends - Share premium.

- 24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.
- 24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

#### G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

#### H. Governing law

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.



#### Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.
  - 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

## Subscription and payment

The appearing party, Siena Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes all the twenty thousand (20,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be nine hundred Euro (EUR 900.-).

#### General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions by unanimous vote.

- 1. The number of members of the board of managers is fixed at one (1).
- 2. JSRE (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is currently pending, is appointed as sole manager of the Company.
- 3. The term of the office of the sole manager shall end on the date when the sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on 31 December 2016 or at any time prior to such date as the sole shareholder may determine.
  - 4. The address of the Company's registered office is set at 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholders of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, the proxyholders signed together with the notary, this original deed.

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix septembre.

Par-devantMaître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparii

Siena Holdings S.à r.l., une société existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195960,

dûment représentée par M. Fernando Batista et M. Mathieu Beaumont, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 septembre 2015.

La procuration, signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

## A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «39 Stockton Properties (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»).
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.



## Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.
- 3.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

#### 3.3 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise oeuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 3.4 La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:
- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

#### Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant(s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.



- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
  - 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### Art. 7. Registre des associés.

- 7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.
- 7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

#### C. Assemblée générale des associés

## Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».
- 9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

## Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s), le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation



à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

- 11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.
  - 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.
  - 11.3 Quorum et vote
  - 11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
- 11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.
- 11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.
- 11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.
- 11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

#### Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
  - 13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

#### D. Gestion

#### Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas



expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

- 14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.
- 14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.
- 14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.
- **Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

#### Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

- 16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
- 16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

## Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

#### 18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

#### 18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.



18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
  - 19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.
- Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquells le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

#### E. Surveillance de la société

## Art. 21. Commissaire(s) statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

- 21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires statutaires, qui peuvent être des associés ou non.
- 21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.
- 21.3 Tout commissaire statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.
- 21.4 Les commissaires statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 21.5 Les commissaires statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.
- 21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

## F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.



#### Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

- 24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.
- 24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

#### H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
  - 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### Souscription et paiement

La comparante, Siena Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ neuf cents Euros (EUR 900,-).

#### Assemblée générale des associés

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale de l'associé unique.

- 1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à un (1).
- 2. JSRE (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés est pendante, est nommée gérant unique de la Société.
- 3. Le mandat du gérant se termine à la date à l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2016 ou à toute date antérieure déterminée par l'associé unique, selon le cas.
  - 4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BATISTA, M. BEAUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 11 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 28953. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.



Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155877/701.

(150171906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

#### 8-14 Prince Properties (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 200.058.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the tenth day of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Siena Holdings S.à r.l., a company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35 Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 195960,

here represented by Mr. Fernando Batista and by Mr. Mathieu Beaumont, having both their professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 September 2015.

The said proxy, after signature ne varietur by the proxyholders and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

#### A. Name - Duration - Purpose - Registered office

- **Art. 1. Name.** There hereby exists among the current owners of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "8-14 Prince Properties (Luxembourg) S.à r.l." (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### Art. 3. Purpose.

- 3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.
- 3.2 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.
  - 3.3 The Company may further:
- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.
- 3.4 The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:
- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and



- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

#### Art. 4. Registered office.

- 4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.
- 4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

#### B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and transfer of shares

#### Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000.-), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.
- 5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of managers shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, the general meeting of shareholders, called to resolve upon an increase of the Company's share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s). Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

#### Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.
- 6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.
- 6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.
- 6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.
- 6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.
  - 6.6 The Company's shares are in registered form.

#### Art. 7. Register of shareholders.

- 7.1 A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.
- 7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

#### Art. 8. Ownership and transfer of shares.

- 8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.
- 8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.
- 8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may



not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

- 8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholders.
- 8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholders any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

#### C. General meeting of shareholders

#### Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

- 9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.
- 9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".
- 9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
- 9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

#### Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

- 10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.
- 10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.
- 10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.
- 10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

#### Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - vote by resolution in writing.

- 11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.
  - 11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.
  - 11.3 Quorum and vote
  - 11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.
- 11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.
- 11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.
- 11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons



taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

- 11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.
- 11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.
- **Art. 12. Amendment of the articles of association.** Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

#### Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

- 13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.
  - 13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

## D. Management

#### Art. 14. Powers of the board of managers.

- 14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".
- 14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder(s).
- 14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.
- 14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.
- **Art. 15. Composition of the board of managers.** The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

#### Art. 16. Election and removal of managers and term of the office.

- 16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.
- 16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.
- 16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

#### Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

- 17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.
- 17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of



managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

#### Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

#### 18.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of managers.

#### 18.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

- 18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.
- 18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.
- 18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- 18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

#### Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

- 19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.
  - 19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.
- 19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.
- Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two managers or by the signature of the sole manager or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers or by the sole manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

#### E. Supervision

## Art. 21. Statutory auditor(s) - independent auditor(s).

- 21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.
- 21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.
- 21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.
- 21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.



- 21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.
- 21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.
- 21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

## F. Financial year - Profits - Interim dividends

**Art. 22. Financial year.** The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

#### Art. 23. Profits.

- 23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.
- 23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 23.4 Under the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

#### Art. 24. Interim dividends - Share premium.

- 24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions haven been satisfied.
- 24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

## G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

#### H. Governing law

**Art. 26. Governing law.** These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

#### Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on 31 December 2016.
  - 2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

## Subscription and payment

The appearing party, Siena Holdings S.à r.l., represented as stated above, subscribes all the twenty thousand (20,000) shares.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.



#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be nine hundred Euro (EUR 900.-).

#### General meeting of shareholders

The incorporating shareholder, representing the Company's entire share capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to a general meeting of the sole shareholder. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of the sole shareholder has passed the following resolutions by unanimous vote.

- 1. The number of members of the board of managers is fixed at one (1).
- 2. JSRE (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, which registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is currently pending, is appointed as sole manager of the Company.
- 3. The term of the office of the sole manager shall end on the date when the sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year ending on 31 December 2016 or at any time prior to such date as the sole shareholder may determine.
  - 4. The address of the Company's registered office is set at 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the proxyholders of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same proxyholders and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the appearing person, the proxyholders signed together with the notary, this original deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix septembre.

Par-devantMaître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

Siena Holdings S.à r.l., une société existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195960,

dûment représentée par M. Fernando Batista et M. Mathieu Beaumont, ayant leur adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 septembre 2015.

La procuration, signée ne varietur par les mandataires et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

## A. Nom - Durée - Objet - Siège social

- **Art. 1** er . **Nom.** Il existe entre les propriétaires actuels des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination «8-14 Prince Properties (Luxembourg) S.à r.l.» (la «Société»).
- **Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 3. Objet.

- 3.1 La Société a pour objet la création, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.
- 3.2 Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont



l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

- 3.3 La Société pourra également:
- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et
- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise oeuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.
- 3.4 La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:
- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;
- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et
- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

#### Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.
- 4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et transfert des parts sociales

#### Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune.
- 5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 5.3 Toutes nouvelles parts sociales à payer en espèces seront offertes par préférence aux associés/à l'associé existant(s). Dans le cas où plusieurs associés existent, ces parts sociales seront offertes aux associés en proportion du nombre de parts sociales détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil de gérance devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux associés annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, l'assemblée générale des associés appelée à délibérer sur une augmentation du capital social de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des associés/de l'associé existant(s). Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.
- 6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.
- 6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre évènement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.
- 6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.
  - 6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

#### Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le



nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

#### Art. 8. Propriété et transfert de parts sociales.

- 8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.
- 8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.
- 8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.
- 8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.
- 8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

## C. Assemblée générale des associés

#### Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

- 9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.
- 9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à «l'associé unique».
- 9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.
- 9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

## Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

- 10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s), le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue aux lieu et date précisés dans l'avis de convocation.
- 10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.
- 10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.
- 10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

#### Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.



- 11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.
- 11.3 Quorum et vote
- 11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
- 11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.
- 11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.
- 11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.
- 11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.
- 11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.
- **Art. 12. Modification des statuts.** Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

## Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

- 13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.
  - 13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.
- 13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

#### D. Gestion

#### Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».
- 14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.
- 14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.
- 14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.
- **Art. 15. Composition du conseil de gérance.** Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.



#### Art. 16. Election et révocation des gérants et terme du mandat.

- 16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.
- 16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.
- 16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

#### Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

- 17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.
- 17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

#### Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

#### 18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

#### 18.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

- 18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.
- 18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.
- 18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.
- 18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

#### Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

- 19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.
  - 19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.
- 19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.



Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature du gérant unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance ou par le gérant unique. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquells le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

#### E. Surveillance de la société

#### Art. 21. Commissaire(s) statutaire(s) - réviseur(s) d'entreprises.

- 21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires statutaires, qui peuvent être des associés ou non.
- 21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire ou un commissaire sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.
- 21.3 Tout commissaire statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.
- 21.4 Les commissaires statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.
- 21.5 Les commissaires statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.
- 21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires.
- 21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

#### F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

#### Art. 23. Bénéfices.

- 23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.
- 23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

#### Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

- 24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.
- 24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

#### G. Liquidation

**Art. 25. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.



## H. Loi applicable

**Art. 26. Loi applicable.** Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
  - 2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

#### Souscription et paiement

La comparante, Siena Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-avant, a souscrit toutes les vingt mille (20.000) parts sociales.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de vingt mille Dollars Américains (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ neuf cents Euros (EUR 900,-).

#### Assemblée générale des associés

L'associé constituant, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqué, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale de l'associé unique. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale de l'associé unique.

- 1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à un (1).
- 2. JSRE (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège au 35, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg, dont l'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés est pendante, est nommée gérant unique de la Société.
- 3. Le mandat du gérant se termine à la date à l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social prenant fin au 31 décembre 2016 ou à toute date antérieure déterminée par l'associé unique, selon le cas.
  - 4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 35, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des mandataires de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes mandataires et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu aux représentants de la comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BATISTA, M. BEAUMONT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 11 septembre 2015. 1LAC / 2015 / 28949. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155878/701.

(150171805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2015.

## Arloid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1240 Luxembourg, 20, rue Charles Bernhoeft.

R.C.S. Luxembourg B 169.834.

Veuillez, s'il vous plaît, d'être bien informer par la présente que comme convenu, je démissionne de mon poste de gérante unique de la Société avec effet à partir du 20 Novembre 2013.

Le 3 septembre 2015.

Mme YULIYA BAY-LANGER.

Référence de publication: 2015155917/10.

(150171785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.



#### Atmosphere Group (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 141.596,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.666.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Atmosphere Group (Lux) S.à r.l. décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 23 décembre 2014, a été clôturée par résolutions signées en date du 11 septembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social d'Alter Domus Luxembourg S.à r.l. au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155919/15.

(150171918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### BKN Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 191.319.

Excerpt from the minutes of the board of directors 15 th September 2015

The undersigned, being all the directors of the Company (collectively referred to as the "Board of Directors" and individually as a "Director"), hereby unanimously note and resolve the following matter:

The registered office of the Company is established at the following address with effect from 1 st of June 2015:

1, rue de Poudrerie

L-3364 Leudelange

15 th September 2015.

Sohail Khan / Christian Behring / Andreas Neugebauer.

All Directors

Référence de publication: 2015155978/16.

(150172385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## Auction EquityCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 119.579.

Rectificatif du dépôt L150051684 du 23 mars 2015

Il y a lieu de modifier la date du fin du mandat de Madame Delphine BIRCKER. En effet, son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Auction EquityCo S.A.

Référence de publication: 2015155920/13.

(150171870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## Actech Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7373 Lorentzweiler, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.809.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155924/9.

(150171848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.



## Advent Vision Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.873.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155925/10.

(150171794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### All Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 173.716.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 15 mai 2014

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandant des administrateurs:

Monsieur Patrick RAHME,

Monsieur Arthur DE RIVOIRE,

Monsieur Elias RAHME; demeurant à L-1511 Luxembourg, 133, avenue de la Faïencerie,

de l'administrateur-délégué:

Monsieur Patrick RAHME;

et du commissaire aux comptes;

Madame Mireille RAHME-BLEY,

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015 statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice 2014,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALL SQUARE S.A.

Fiduciaire des P.M.E. S.A.

Signature

Référence de publication: 2015157176/22.

(150173262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

## Advisory Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155926/10.

(150171539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## Agence 3A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.676.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155929/9.

(150171847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.



## Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès verbal d'une assemblée générale ordinaire, reçu par Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange, en date du 9 septembre 2015, enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2015, Relation: EAC / 2015 / 21155:

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 septembre 2014, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à un an c'est à dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Charles WAGENER de son mandat d'administrateur avec effet au 1 <sup>er</sup> septembre 2015.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2016:

- M. Jean-Claude FINCK, président
- M. Michel BIREL, vice-président
- M. John BOUR, administrateur
- M Gérard GRBIC, administrateur (sous réserve d'approbation de la CSSF), demeurant professionnellement à L-2954 Luxembourg, 1, Place de Metz
  - M. Gilbert ERNST, administrateur
  - M. Guy HOFFMANN, administrateur
  - M. Guy ROSSELJONG, administrateur
  - Mme Françoise THOMA, administrateur
  - M Paolo VINCIARELLI, administrateur

L'Assemblée constate que le mandat du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. a été fixé jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Réviseur d'Entreprises DELOITTE S.A. pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2016.

Differdange, le 22 septembre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

Robert SCHUMAN

Le notaire

Référence de publication: 2015157507/35.

(150173203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

## AGICOA Europe, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg F 7.645.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155930/9.

(150172155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## Alma Group SA, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 136.559.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'administrateur de la société Mathieu Gangloff a fait l'objet d'un changement. A savoir:

56, rue Charles Martel L-2134 Luxembourg



Pour extrait conforme Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015155934/14.

(150171975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### AML Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 197.620.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 Août 2015

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de associé unique du 10.08.2015 de la société AML Investments S.A. il à été décidé:

Nomination de ACSe, Audit Conseil Services S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8010, 204 route d'Arlon, Strassen (Luxembourg) inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 142685, comme reviseur d'entreprises agrée avec effet du 12.08.2015 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2021

Luxembourg, le 22.09.2015.

Référence de publication: 2015155937/15.

(150172335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### CSII Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.254.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 21 septembre 2015 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Emmanuel Briganti de sa fonction d'administrateur avec effet au immédiat
- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Marina Padalino, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

CSII INVESTISSEMENTS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2015156026/16.

(150172085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## AMP Capital Investors (REST European Infrastructure No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.852.

Les statuts coordonnés au 11 septembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015155939/11.

(150172347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### Ariane S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 179.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015155940/13.

(150171491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### Arthur, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.517.

EXTRAIT

En date du 11 mai 2015, le Conseil d'Administration a décidé ce qui suit:

- Accepter avec effet immédiat, le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A. ayant son siège social au 12D, Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg n° RCS Luxembourg B99476 comme Administrateur Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Luxembourg, le 11 mai 2015.

Pour Arthur

Référence de publication: 2015155943/14.

(150171843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### Delm, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 181.834.

Le gérant unique de la Société a décidé, par résolution écrite du 21 septembre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg avec effet à partir du 29 septembre 2015

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle du gérant unique, Monsieur Gábor Kacsóh, est également située, à partir du 29 septembre 2015, au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015156040/16.

(150172334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### Articis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 80.673.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 août 2015

Est nommé administrateur de catégorie B, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155944/14.

(150172625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.



#### Asmont S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 52.685.

Le contrat de domiciliation signé entre la société AGIR Luxembourg S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg au 25B boulevard Royal L-2449 Luxembourg et la société ASMONT S.A., n° RCS Luxembourg B 52.685, en date du 12 juillet 2006 a été dénoncé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155945/10.

(150171890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## Associated Advisors Fiduciary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 94.406.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015155946/10.

(150171559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## Bridgepoint Europe V Investments (2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.144.

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé, entre BEV Nominees Limited, ayant son siège social au 95, Wigmore Street, Londres W1U 1FB, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et Pays de Galle sous le numéro 9156447, et European Brains (Holdings) S.àr.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12,500.-, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B200.026 que deux mille cinq cents (2.500) parts sociales de classe A de la Société ont été transférées par BEV Nominees Limited, préqualifiée, au profit de European Brains (Holdings) S.à r.l., préqualifiée, le 13 août 2015.

En conséquence de ce qui précède au 13 août 2015, BEV Nominees Limited, préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe A dans la Société, et European Brains (Holdings) S.à r.l., préqualifiée, détient 2.500 parts sociales de classe A dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Référence de publication: 2015155961/20.

(150172235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## Auto Avenir Plus s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 160.989.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155949/9.

(150171623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## Azmeral Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 151.759.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 17 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015155953/11.

(150172138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### Prestigestate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2267 Luxembourg, 18, rue d'Orange.

R.C.S. Luxembourg B 136.097.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte du contrat de transfert conclu en date du 6 août 2015 que:

Madame Aida SHAMS KASHOGGI, née le 30 Septembre 1943 à Almedinah, Arabie Saoudite, ayant son adresse à Le Rêve, 11 ème étage, Dubai (Emirats Arabes Unis) et Monsieur Adil KASHOGGI, né le 16 octobre 1936 à Jeddah, Arabie Saoudite, ayant son adresse à Le Rêve, 11 ème étage, Dubai (Emirats Arabes Unis),

ont transférés 200 parts sociales chacun à:

Eight Investment Company, une société immatriculée au registre du commerce d'Arabie Saoudite sous le numéro 1010413261 et dont le siège social est situé à Riyad-AlNakheel area, Arabie Saoudite.

Les 400 parts sociales sont dès lors détenues de la manière suivante:

- Madame Aida SHAMS KHASHOGGI:	0 parts sociales
- Monsieur Adil KHASHOGGI:	0 parts sociales
- Eight Investment Company:	40 parts sociales de classe A
	40 parts sociales de classe B
	40 parts sociales de classe C
	40 parts sociales de classe D
	40 parts sociales de classe E
	40 parts sociales de classe F
	40 parts sociales de classe G
	40 parts sociales de classe H
	40 parts sociales de classe I
	40 parts sociales de classe J
Total:	400 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2015.

Pour Prestigestate S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2015157585/34.

(150173176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

# B.V. Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 150.795.

### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 août 2015 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2021:
- \* Victor Elvinger, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- \* Catherine Dessoy, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- \* Bart van de Velde, ayant son adresse professionnelle à L-3364 Leudelange, 1, rue de la Poudrerie
- a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2021
- \* Fidu-Concept Sàrl, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36 Avenue Marie-Thérèse



Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015155954/18.

(150171765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

### Babcock & Brown European Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 10.150.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.507.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique avec effet 17 septembre 2015 que M. Mark Lee Stevens, né le 8 septembre 1967, à Cincinnati, Ohio, Etats-Unis d'Amérique, avec résidence professionnelle au 655 Powell Street, San Francisco, California, CA 94108, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la Société pour un durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Pour la Société Un Mandataire

Référence de publication: 2015155955/15.

(150172062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

### BJ Services International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 605.392.500,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 76.063.

M. Alexander L Peng a démissionné de son poste de gérant avec effet au 2 septembre 2015.

Avec effet au 2 septembre 2015, M. Joe W. Ballew ayant comme adresse le 4000 Bent Creek Road, McKinney, TX 75071, Etats-Unis d'Amérique, a été nommé gérant de la société.

Au 2 septembre 2015, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mme Constanze Guthier-Brown,
- M. Marc Feider, et
- M. Joe W. Ballew

Les mandats de tous les gérants prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2015.

# POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

BJ Services International S. à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015157257/21.

(150173628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

#### Barren S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.810.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015155957/10.

(150171560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.



### Bee Master Holding BV II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 99.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155958/10.

(150172034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

### Bike-Dokter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5423 Ersange, 9, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 115.921.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155959/9.

(150171844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

# Immeo Valore 4 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 127.296.

Written Shareholder Resolution extract the 28/05/2015.

The undersigned Shareholders are the sole Shareholders of the aforementioned company and waiving adherence to all legal and statutory requirements as to form and time resolve as follows:

Fifth Resolution

The shareholders decide to nominate Ms Myriam DESPAS, with professional address 10, Avenue KLEBER in PARIS (75116) as additional managing director for an indefinite term.

Sixth Resolution

The shareholders decide to nominate M. Romolo BARDIN, with professional address 7, rue de la chapelle in LUXEM-BOURG (L-1325) as additional managing director for an indefinite term

Extrait de la résolution par écrite des associés du 28/05/2015

Les Associés uniques de la société mentionnée ci-dessus décident de renoncer à toutes prescriptions légales et statutaires de forme et de délai sur ce qui suit:

Cinquième résolution

Les Associés, décident de nommer Mme Myriam DESPAS, domiciliée professionnellement au 10 de l'avenue KLEBER à PARIS (75116), en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

Les Associés, décident de nommer M. Romolo BARDIN, domicilié professionnellement au 7 de la rue de la chapelle à LUXEMBOURG (L-1325), en qualité de gérant de la société, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2015156756/25.

(150172789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2015.

# Bridgepoint Europe V Investments (2) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.144.

**EXTRAIT** 

En date du 17 septembre 2015, les associés de la société ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Monsieur Michael Goosse, Gérant, avec effet au 17 septembre 2015.



2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérant, avec effet au 17 septembre 2015 et pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155962/15.

(150172235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

# Bruehl Leipzig Arcaden S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 28 août 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015155963/13.

(150172210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

## Immo LEB 2009 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3242 Bettembourg, 5, rue Jean.

R.C.S. Luxembourg B 145.485.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du...et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société IMMO LEB 2009 S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Madame Valérie LEBRUN, criminologue, demeurant à B-5660 Aublain, 20, Place St Lambert.:	
une part sociale	
Madame Chantal LEBRUN, ouvrière-vendeuse, demeurant à B-6440 Froidchapelle, 7, rue du Gouty:	
une part sociale	
Madame Nathalie LEBRUN, ouvrière, demeurant à B-5660 Aublain, 20, Place St Lambert:	
une part sociale	
Monsieur Hubert LEBRUN, gérant de société, demeurant à B-6780 Buvange, 45, rue Ste Croix:	
quatre-vingt-dix-sept part sociale97	
Total: cent parts sociales	1

Luxembourg, le 28/05/2015.

Pour extrait conforme

Valérie LEBRUN / Chantal LEBRUN / Nathalie LEBRUN / Hubert LEBRUN

Les associés

Hubert LEBRUN

Le gérant

Référence de publication: 2015157417/26.

(150173713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

### Badic Commerce s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont. R.C.S. Luxembourg B 102.522.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015155964/10.

(150171945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.



## Basicinvest SPF, S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 183.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015155965/13.

(150171567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

# BCB & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 83.095.

#### **EXTRAIT**

Le réviseur d'entreprise de la société, à savoir PricewaterhouseCoopers, a transféré son siège social à l'adresse suivante:

- 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour BCB & Partners S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015155968/13.

(150172594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

# Bochaban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 88.454.

# EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 25 août 2015 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2021:
- \* Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- \* Catherine Dessoy, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- \* Michèle Lutgen, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
- a été élu aux fonctions de commissaire aux comptes pour un terme expirant lors de l'assemblée générale de 2021
- \* Serge Marx, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015155981/18.

(150171686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

# Bel Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 116.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015155971/9.

(150171640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.



### Bercopa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 43.869.

### DISSOLUTION

### L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUINZE SEPTEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

## A comparu:

Worldwide Investors S.A., société anonyme avec siège social au 9b, Boulevard Prince Henri, L - 1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B24171, (l'«Actionnaire»),

ici représentée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à 147, rue de Warken, L-9088 Ettel-bruck, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 9 septembre 2015, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la société anonyme BERCOPA S.A., avec siège social au 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 43869, (la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1993, publié au Mémorial C numéro 353 du 4 août 1993. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 mars 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 962 du 24 mai 2007;
- Que le capital de la société s'élève à EUR 5.664.225,- (cinq millions six cent soixante-quatre mille deux cent vingt-cinq euros), représenté par 2.688 (deux mille six cent quatre-vingt-huit) actions, dénommées actions «A», et par 320.982 (trois cent vingt mille neuf cent quatre-vingt-deux) actions, dénommées actions «B», d'une valeur nominale de EUR 17,50 (dix-sept euros et cinquante cents) chacune, toutes entièrement libérées;
  - Que l'Actionnaire représenté est le seul propriétaire de la totalité des actions de la prédite Société;
  - Que la Société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble;
- Que l'Actionnaire, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément que la Société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, l'Actionnaire, représenté comme dit ci-avant, déclare que l'activité de la Société a cessé, décide de mettre la Société en liquidation et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

L'Actionnaire déclare ensuite qu'il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation. L'Actionnaire en tant que seul et unique actionnaire de la Société déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé, et que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, et que dès lors en conséquence tout le passif de ladite Société est considéré comme réglé. L'Actionnaire déclare reprendre tout l'actif de la Société et que l'actif éventuel restant lui sera attribué.

Les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société RAMLUX S.A., ayant son siège au 9b, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 53.438, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'Actionnaire de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur resteront annexés au présent acte.

L'Actionnaire déclare encore que les comptes de liquidation sont approuvés et décharge pleine et entière est donnée au commissaire à la liquidation pour l'exercice de son mandat;

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif;

Que Monsieur Fons MANGEN, prénommé, est désigné comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la Société liquidée;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 9b, boulevard du Prince Henri, à L-1724 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

## Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement mille sept cents (EUR 1.700,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: F. MANGEN, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/29541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015155973/67.

(150172510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

# Bestinver Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 129.617.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société le jeudi 26 mars 2015 à 11 heures

Cinquième Résolution

L'Assemblée décide de nommer M. Gustavo Trillo Garrigues, résidant professionnellement au 8, Juan de Mena, 28014 Madrid, Spain en tant qu'administrateur de la Société pour un terme d'un an venant à échéance à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2016 en remplacement de M. Jérôme Tordo qui a démissionné en date du 26 janvier 2016.

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2015155974/15.

(150172201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

# CEP III Alphyn I S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 176.813.

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société du 18 septembre 2015 que:

- Erica Herberg a démissionné de sa fonction de membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 1 <sup>er</sup> juillet 2015; et que
- Jérôme Weicker, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé comme nouveau membre du conseil de surveillance de la Société avec effet au 1 <sup>er</sup> juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2015.

CEP III Alphyn I S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015156014/17.

(150172488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

# BLG Luxembourg Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.509,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Extrait sincère et conforme BLG Luxembourg Holdings II S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2015155980/12.

(150171845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

# BPI VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 171.009.

In the year two thousand and fifteen, on the second day of the month of September, Before us, Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of BPI VI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 171009, and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) (the Company). The Company was incorporated on 9 August 2012 pursuant to a deed of Maître Leonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2327 on 19 September 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

#### There appeared:

- (1) Baupost Limited Partnership 1983 A-1, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3583745 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 1).
- (2) Baupost Limited Partnership 1983 B-1, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3583749 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 2),
- (3) Baupost Limited Partnership 1983 C-1, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3583752 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 3).
- (4) Baupost Value Partners, L.P.-I, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3186829 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 4),
- (5) Baupost Value Partners, L.P.-II, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3191682 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 5),
- (6) Baupost Value Partners, L.P.-III, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3289794 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 6),
- (7) Baupost Value Partners, L.P.-IV, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 4520054 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 7),
- (8) HB Institutional Limited Partnership, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3583754 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 8)
- (9) PB Institutional Limited Partnership, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3583757 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 9).
- (10) YB Institutional Limited Partnership, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under registration number 3583760 and having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United States of America (Shareholder 10),



each being represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Shareholder 1, Shareholder 2, Shareholder 3, Shareholder 4, Shareholder 5, Shareholder 6, Shareholder 7, Shareholder 8, Shareholder 9 and Shareholder 10 shall hereinafter collectively be referred to as the Shareholders.

The proxies of the shareholders of the Company, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that all the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro cent) each, representing the entire share capital of the Company amounting to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros), are present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;
  - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
  - 1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
  - 2. Decision to give discharge (quitus) to the managers of the Company for the performance of their duties;
- 3. Decision to appoint Agentis S.A., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
  - 4. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- 5. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company; and
  - 6. Miscellaneous.
  - III. that the Shareholders have taken the following resolutions:

### First resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

### Second resolution

The Meeting acknowledges that, on the basis of the interim accounts of the Company dated 30 June 2015 (the Interim Accounts), the cash balance of the Company is set at an amount of EUR 6,019.53.

The Interim Accounts, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to Luxembourg Corporation Company S.A. for the performance of its duties as manager of the Company until the date hereof.

# Third resolution

The Meeting resolves to appoint Agentis S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under registration number B 74166, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company.

The Liquidator has general authority to do all things which are required in order to complete the liquidation of the Company and dispose of the assets of the Company under its sole individual signature.

### Fourth resolution

The Meeting resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, (the Companies Act).

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate its powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although it will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company, the discharge of its liabilities and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Companies Act.



### Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the French and the English text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le deuxième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire résidant à Pétange, au Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de BPI VI S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B171009 (la Société). La Société a été constituée le 9 août 2012 en vertu d'un acte de Maître Leonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2327 du 19 septembre 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés.

#### Ont comparu:

- (1) Baupost Limited Partnership 1983 A-1, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 3583745 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 1),
- (2) Baupost Limited Partnership 1983 B-1, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 3583749 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 2),
- (3) Baupost Limited Partnership 1983 C-1, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 3583752 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 3),
- (4) Baupost Value Partners, L.P.-I, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 3186829 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 4),
- (5) Baupost Value Partners, L.P.-II, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 3191682 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 5),
- (6) Baupost Value Partners, L.P.-III, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 3289794 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 6),
- (7) Baupost Value Partners, L.P.-III, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 4520054 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 7),
- (8) HB Institutional Limited Partnership, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 3583754 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 8),
- (9) PB Institutional Limited Partnership, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 3583757 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 9),



(10) YB Institutional Limited Partnership, une société en commandite constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secrétariat d'Etat de Delaware (Delaware Secretary of State) sous le numéro 3583760 et ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique (Associé 10),

chacun des associés de la Société étant ci-après représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

L'Associé 1, l'Associé 2, l'Associé 3, l'Associé 4, l'Associé 5, l'Associé 6, l'Associé 7, l'Associé 8, l'Associé 9 et l'Associé 10 sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.

Les procurations des Associés de la Société, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des Associés et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés, représentés comme décrit ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

- I. que l'intégralité des 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, s'élevant à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée, qui est dès lors valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour;
  - II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
  - 1. Décision de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire;
  - 2. Décision de donner décharge (quitus) aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leur mandat;
- 3. Décision de nommer la société Agentis S.A., en tant que liquidateur de la Société en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
  - 4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
- 5. Décision de charger le Liquidateur de réaliser tous les actifs de la Société au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances et de payer les dettes de la Société; et
  - 6 Divers
  - III. que les Associés ont pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

## Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît que, sur base des comptes intérimaires de la Société au 30 juin 2015 (les Comptes Intérimaires), le solde de trésorerie de la Société est fixé à un montant de EUR 6.019,53.

Les Comptes Intérimaires, après avoir été signés ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

L'Assemblée décide de donner décharge (quitus) pleine et entière à la société Luxembourg Corporation Company S.A. pour l'accomplissement de son mandat en tant que gérant de la Société jusqu'à ce jour.

## Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer Agentis S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B74166, en tant que liquidateur en vue de la liquidation de la Société.

Le Liquidateur a le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation de ses actifs sous sa seule signature individuelle.

#### Quatrième résolution

- L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés).
- L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur sera autorisé à exécuter tous les actes et à effectuer toutes les opérations au nom de la Société, y compris celles énumérées à l'article 145 de la Loi sur les Sociétés, sans l'approbation préalable de l'assemblée générale des Associés. Le Liquidateur peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches ou opérations spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes ou entités, cependant il restera seul responsable de toutes les opérations et tâches ainsi déléguées.
- L'Assemblée décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et effectuer toutes les obligations découlant de tout accord ou document requis pour la liquidation de la Société, l'acquittement de ses dettes et la cession de ses actifs.
- L'Assemblée décide en outre d'habiliter et d'autoriser le Liquidateur à verser, à sa discrétion, des avances en espèces ou en nature sur le boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés.



#### Cinquième résolution

L'Assemblée décide de charger le Liquidateur de réaliser au mieux de ses possibilités et compte tenu des circonstances tous les actifs de la Société et de payer les dettes de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des Associés, le mandataire des Associés a signé le présent acte avec nous, le notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 septembre 2015. Relation: EAC/2015/20517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

### POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015155982/231.

(150172217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2015.

#### Chartrose SC, Société Civile.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg E 1.214.

En date du 1 <sup>er</sup> avril 2015, à 16.00 heures, les associés de la société civile Chartrose SC, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la société.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marina RACANICCHI. Elle constate qu'il résulte de la liste des présences que toutes les parts sont représentées. La liste des présences se trouve déposée au bureau et restera annexée au présent procès-verbal.

L'intégralité des parts étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Le Président constate que l'assemblée peut valablement décider sur les différents points retenus à l'ordre du jour.

Après la vérification des présences et de la convocation, le Président désigne comme scrutateur Monsieur Marco BRUNI et comme secrétaire Madame Marina RACANICCHI.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour qui est le suivant:

- Transfert du siège social.

Tous les associés approuvent l'ordre du jour et après avoir délibéré, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Le siège social est transféré à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer à dater de ce jour.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la réunion.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Marina RACANICCHI / Marco BRUNI / Marina RACANICCHI

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2015157301/27.

(150173391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck